



Le Syndicat Français des Artistes interprètes, le SFA-CGT, et le Syndicat National Libre des Artistes Force Ouvrière, le SNLA-FO, appellent les artistes-interprètes à se joindre aux autres salariés de tous les secteurs professionnels, en faisant grève et en participant massivement aux manifestations unitaires du jeudi 19 mars 2009 prévues par toutes les organisations syndicales.

La mobilisation du 29 janvier a obligé le gouvernement et l'hyperprésident à donner une très légère inflexion sociale à leur plan « anti-crise ». Mais les mesures proposées sont nettement insuffisantes et laissent les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités toujours en première ligne pour subir et souffrir des effets de la crise financière et économique dont ils sont nullement responsables ! La population de la Guadeloupe a montré le chemin pour obtenir la satisfaction de revendications justes.

Qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, de la lutte contre la précarité, de la protection sociale, des services publics ou de l'emploi, les artistes-interprètes ont des revendications tout à fait liées aux revendications générales qui sont au cœur de l'appel du 19 mars :

- Revalorisation des salaires dans tous nos secteurs d'activité ;
- Sauvegarde et amélioration des acquis conventionnels en ce qui concerne les conditions de travail et les dispositions sociales ;
- Le maintien au sein de l'AFDAS de toutes les cotisations pour la formation continue des artistes et techniciens ; le maintien et le développement des Ecoles Supérieures d'Etat ;
- Respect de l'article L7121-3 (ancien L 762.1) du Code du travail qui nous garantit la présomption de salariat ;
- Des garanties en matière d'emploi, avec un accroissement du budget de la culture et en son sein des fonds destinés à l'emploi dans le spectacle vivant ; le service public de la culture doit être garanti !
- Une rémunération décente pour tout notre travail enregistré diffusé sur l'Internet ;
- Le non-agrément de l'accord très minoritaire sur l'assurance chômage, et l'amélioration des annexes 8 & 10, notamment par le rétablissement de la date anniversaire fixe et de la période de référence de 12 mois pour la recherche des 507h nécessaires à l'ouverture des droits ; le calcul d'indemnités versées pendant un an et basées sur tous les salaires perçus et toutes les heures travaillées ; application de l'actuel accord national N°1 permettant de prendre en compte certaines heures « hors spectacle » dans les 507 heures. Nous sommes concernés par la défense de notre statut de salariés, menacés par des pressions de la communauté européenne et par les tentatives patronales et gouvernementale de rogner le code de travail et le salariat lui-même, à la faveur de diverses « nouvelles formes de travail » et d'entrepreneuriat ! Et les tentatives continuent pour mettre en cause la retraite à 60 ans ; chaque attaque contre ce droit a déjà eu et aura forcément des conséquences sur les droits sociaux des artistes-interprètes, qu'il s'agisse des retraites ou de l'assurance chômage.

On le voit bien, les artistes-interprètes ont toutes les raisons pour se joindre à ce grand mouvement national de colère, de protestation, de revendication et de détermination. C'est pourquoi leurs syndicats, le SFA-CGT et le SNLA-FO, les appellent à faire grève et à participer nombreux aux mobilisations du jeudi 19 mars !